



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article5042>

Agence française pour la biodiversité : opérationnelle depuis le 1er janvier

- contenu - Actualités France et international -

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Date de mise en ligne : lundi 23 janvier 2017

OIEau

L'Agence française pour la biodiversité, créée par la loi du 8 août 2016 et le décret du 26 décembre 2016, est opérationnelle depuis le 1er janvier 2017. En métropole et en outre-mer, l'agence contribue à la préservation, la gestion, et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, au développement des connaissances, ressources, usages et services écosystémiques attachés à la biodiversité, à la gestion équilibrée et durable des eaux et à la lutte contre la biopiraterie. Disposer de données fiables et partagées est un enjeu majeur pour assurer ces missions.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Avec environ 1200 agents répartis sur l'ensemble du territoire en métropole et en outre-mer, elle regroupe l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et Parcs nationaux de France, ainsi que des agents de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et du Muséum national d'histoire naturelle.

Reprenant les missions de l'Onema, elle assure la coordination technique du système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement. Elle conçoit et met en œuvre, avec ses partenaires et ses services territoriaux, des systèmes d'observation et d'évaluation des milieux terrestres, marins et aquatiques et de leurs usages. Elle assure également la coordination technique du système d'information sur la biodiversité, incluant le système d'information sur la nature et les paysages, et celle du système d'information sur les milieux marins. Elle veille à leur cohérence et œuvre pour le partage et la diffusion des données et des indicateurs, notamment via les services d'information Eaufrance et Naturefrance.